

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andréane Cartier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/11eae442d847a8ba72250c1b>

Date d'obtention : 2022-10-03 16:31:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que le plus grand risque du sextage c'est qu'il soit "distribué". Puis que le sextage a de nombreuses conséquences dans la vie des personnes impliquées.(Vie sociale, scolaire, familiale, physique, psychologique,etc)

Je retiens également les 4 éléments d'intervention.(Amorce,Nature,Intention et l'étendue)

Qu'il est important de rencontrer les élèves impliqués un à un en suivant les étapes de la trousse. Pour ce qui est de l'instigateur, il doit être rencontré par le policier et non l'intervenant de l'école. Son cellulaire doit être mis dans la pochette pour remettre au policier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre d'avoir une démarche claire autant pour moi que mes collègues. En sachant que ce que nous faisons est conforme à la loi. Puis, de connaître le rôle de chaque acteur dans une situation comme celle-ci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais regarder les photos si jamais un élève voudrait les montrer comme "preuve". Puis, de s'assurer de remplir une grille d'évaluation pour chaque élève rencontré sauf l'instigateur.